

Information sur la sécurité du produit

Désignation commerciale : **fischer Cartouche à Réactif FEB RM II**

Situation : 22.02.2017

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 16.05.2017

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale **fischer Cartouche à Réactif FEB RM II**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes matériel de fixage

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Détails sur le fournisseur qui met à disposition l'information de sécurité sur le produit

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone : +49(0)7443 12-0
Fax : +49(0)7443 12-4222
Courriel : info-sdb@fischer.de
Internet : www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone : +33 3 88 39 18 67
Fax : +33 3 88 39 80 44
Courriel : info@fischer.fr

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

Éléments d'étiquetage

Informations complémentaires En tant que produit, la préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

Information sur la sécurité du produit

Désignation commerciale : **fischer Cartouche à Réactif FEB RM II**

Situation : 22.02.2017

Version : 1.0 /fr

Date d'impression : 16.05.2017

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
glass, oxide, chemicals	No. CAS : 65997-17-3 No.-CE : 266-046-0 No. REACH : Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	La substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	10.0 - 25.0 %
peroxyde de dibenzoyle, peroxyde de benzoyle	No. CAS : 94-36-0 No.-CE : 202-327-6 No.-Index : 617-008-00-0 No. REACH : 01-2119511472-50	Org. Perox. G; H241 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400	< 1.0 pds %

Autres données

Produit

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion

non applicable

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre sèche
Mousse
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Information sur la sécurité du produit

Désignation commerciale : **fischer** Cartouche à Réactif FEB RM II

Situation : 22.02.2017

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 16.05.2017

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Ne concerne pas le produit proprement dit.

Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 8/13

Indications complémentaires

Autres données

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler avec prudence. Éviter le choc et le frottement.

Néant dans des conditions normales de traitement.

Précautions

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Information sur la sécurité du produit

Désignation commerciale : **fischer Cartouche à Réactif FEB RM II**

Situation : 22.02.2017

Version : 1.0 /fr

Date d'impression : 16.05.2017

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas de précautions spéciales requises.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Stocker conformément à la réglementation locale.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Entreposer dans un endroit frais et ombragé. Protéger de la chaleur.

Indications concernant les stockages en commun Sans rapport

Classe de stockage (Allemagne) aucun

TRGS 510 négligeable

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) matériel de fixation
Indications détaillées: voir notice technique.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

peroxyde de dibenzoyl

France

Valeur à long terme / mg/m ³	FT n°	Source
5	33	20

Source : 20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps Porter un équipement de protection adéquat.

Notent : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection et d'hygiène Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information sur la sécurité du produit

Désignation commerciale : **fischer Cartouche à Réactif FEB RM II**

Situation : 22.02.2017

Version : 1.0 /fr

Date d'impression : 16.05.2017

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	capsule de verre
Couleur	brun
Point d'éclair [°C]	> 100
Densité [g/cm ³]	non applicable
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	non applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

Matières incompatibles

Matières à éviter Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) négligeable

Information sur la sécurité du produit

Désignation commerciale : **fischer Cartouche à Réactif FEB RM II**

Situation : 22.02.2017

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 16.05.2017

12. Informations écologiques

Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité pour les daphnies [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité pour les algues [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible. Le produit lui-même n'a pas été testé.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code des déchets 080000 – DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
080400 – déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits détachés)
200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés Emballages vides: Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations Information en matière de sécurité conforme à l'article 32 du règlement CE n° 1907/2006 (REACH)

Information sur la sécurité du produit

Désignation commerciale : **fischer Cartouche à Réactif FEB RM II**

Situation : 22.02.2017

Version : 1.0 /fr

Date d'impression : 16.05.2017

Information sur le produit fournies volontairement suivant l'exemple de format pour fiche de données de sécurité

16. Autres informations

Teneur en taux de H H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
 Eye Irrit.: Irritation oculaire
 Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.